

# Gestion de l'eau potable et de l'assainissement

Dossier de la rédaction de H2o  
April 2025

Le droit des services fiables d'assainissement et d'approvisionnement en eau potable est un enjeu vital pour l'ensemble des populations, qui se pose avec une acuité particulière dans les outre-mer. La multiplication de difficultés dans les années 2010 se caractérisait par un effondrement de la qualité de certains services. Cela a entraîné des coupures d'eau plus d'un jour sur deux, dans un contexte déjà exposé aux catastrophes climatiques et à des crises sociales récurrentes. Les autorités de l'État ont lancé, à partir de 2016, un plan Eau DOM (PEDOM), destiné à soutenir particulièrement les cinq régions et départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion), ainsi que la collectivité d'outre-mer de Saint-Martin. Menée par la Cour et les chambres régionales des comptes concernées, l'enquête sur la mise en œuvre de ce plan, huit années après son lancement, est l'occasion de faire un point d'étape sur les modalités d'intervention de l'État ainsi que sur la situation de la gestion de ce service public de première nécessité dans les six territoires concernés. Dans le contexte des épisodes dramatiques vécus en décembre 2024 à Mayotte et à La Réunion en février 2025, les juridictions forment le vœu que les moyens déployés ces dernières années dans ces territoires, auxquels est consacré une part notable du travail présent, aient pu contribuer à la capacité de réponse et de reconstruction qui se sont mis en œuvre dès les jours suivant ces événements.

Cour des comptes